



Protocole sanitaire pendant le temps périscolaire

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

I La cantine

Les élèves demi-pensionnaires prendront leur repas au restaurant scolaire en un seul service et seront répartis sur des tables collectives par groupe-classe.

Un dispositif de marche en avant sera instauré : entrée par une porte latérale avec obligation de se désinfecter les mains avec une solution hydro alcoolique et sortie par le sas après lavage des mains au point d'eau.

Les vêtements d'extérieur seront posés sur le dossier de la chaise.

Une serviette en papier sera distribuée à chaque enfant. Les plats seront servis et desservis par les agents municipaux.

II La pause méridienne (hors réfectoire)

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas. Elle doit toutefois être recherchée. Ainsi les temps de récréation sont organisés en 2 groupes : groupe maternelle – groupe primaire.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés (ballons, jouets, livres, jeux, crayons etc...) au sein d'un même groupe constitué est permise.

III L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux doivent être considérablement adaptées et renforcées. Le service de nettoyage et désinfection est assuré par les agents municipaux protégés par les EPI (Equipement de Protection Individuel) adaptés

A - Les locaux scolaires :

- 1) l'ensemble des locaux et des meubles utilisés par les élèves (sol, tables et chaises) seront désinfectés au minimum une fois par jour, notamment le soir après le départ des élèves dans toutes les salles de classe, WC et couloir ainsi que dans la garderie.
- 2) dans chaque classe : les points de contact (poignées de porte et de fenêtres, interrupteurs, télécommande, clavier, écrans, souris etc...) seront désinfectés au minimum une fois par jour.
- 3) pour les parties communes :

- a- points de contact : poignées de porte et de fenêtres, interrupteurs, rampes d'escalier, boutons ascenseur etc...seront désinfectés au moins une fois par jour.
- b- sanitaires : cuvettes WC, boutons de chasse d'eau, points d'eau, robinets seront désinfectés au moins une fois par jour.

B – Le restaurant scolaire : Les tables et les chaises sont nettoyées avant et après le repas. Le sol et les sanitaires seront nettoyés une fois par jour après le départ des enfants.

Le nettoyage peut être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme EN 14476.

Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant une durée minimale de 10 à 15 minutes.

IV Les sorties

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants de procéder à un lavage des mains minutieux.

V La garderie

L'accueil et la reprise des enfants pris en charge par la garderie se fera en salle du bas en rez-de-jardin, il faudra entrer par le portail en bois côté maternelle et descendre l'escalier.

Pour les parents, le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'école.

Les parents et enfants laisseront une distance d'un mètre minimum entre eux et les autres. Les parents pourront accompagner leur enfant et resteront à la porte pour déposer leur enfant à la garderie.

Les enfants dès leur arrivée devront utiliser la solution hydro alcoolique mise à leur disposition.

Rappel important : les parents auront vérifié la température de leur enfant qui doit être inférieure à 37, 8 °C et auront fait procéder à un lavage des mains avant de quitter leur domicile.

L'agent communal sera porteur d'un masque, le port du masque par les enfants est interdit du fait de l'incapacité d'en garantir le bon usage.

Les enfants seront installés dans la salle ou, si le temps le permet à l'extérieur (ce qui est à privilégier). Les mêmes règles que celles de la cour s'appliqueront au niveau des jeux et de la promiscuité.

L'élève utilise pendant le temps de garderie son matériel personnel (trousse équipée, cahiers etc.), et le conserve ensuite dans son sac.

Si besoin, feuilles et supports peuvent être distribués aux élèves, mais il restera ensuite dans ses affaires.

Pour la sortie, les parents procéderont comme lors de l'arrivée le matin en se signalant à la porte de la salle du bas qui restera donc ouverte.

IV Transport scolaire

Rappel important : Le matin avant de déposer l'enfant au car, les parents auront vérifié la température de leur enfant qui doit être inférieure à 37, 8 °C et auront fait procéder à un lavage des mains avant de quitter leur domicile.

La limitation du brassage dans les transports scolaires n'est pas obligatoire. Toutefois le port du masque est obligatoire pour les collégiens mais pas pour les enfants de moins de 11ans (même déconseillé).

La désinfection du car est assurée par le chauffeur (voir annexe 3).

V Les enfants ou les personnels atteints

Le matin avant de déposer les enfants à l'école les parents devront s'assurer qu'il ne présente pas de température (inférieure à 37,8 °C).

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres...

Le protocole actuel prévoit un appel au SAMU, les parents seront également immédiatement informés.

En cas de survenue ou de suspicion de maladie, la première chose à faire est de pouvoir donner un masque chirurgical à cette personne afin que l'émission de virus dans l'air ambiant soit limitée. La personne qui prend en charge ce malade devrait aussi être dotée d'un masque de préférence FFP2 ainsi que de gants.

S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal ou d'animation), celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher. La salle « bureau de la directrice » est réservée pour isoler l'enfant le temps que les parents arrivent

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- éviter les contacts.
- appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La zone où se trouvait la personne malade devra être évacuée des autres occupants qui seront alors répartis dans les autres classes de l'école. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. Il faudra préciser au technicien de surface que la pièce est considérée comme contaminée pour qu'il puisse prendre ses précautions.

Il faudra avertir par mail ou téléphone l'Inspection de l'Éducation Nationale, le Maire ainsi que le médecin conseil technique pour la conduite à tenir concernant les autres enfants.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

Annexe 1

Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être **des masques à usage unique**, avec **une durée maximale d'usage de quatre heures**.

Il est Important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.

1. Se laver les mains 	2. Prendre un seul masque 
3. Respecter le sens de pose 	4. Ne toucher que les extrémités des rubans 
5. Bien positionner le masque 	6. Ajuster la bande pour le nez   <i>Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus</i>

Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter Immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Annexe 2

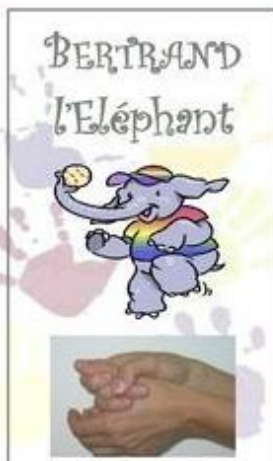
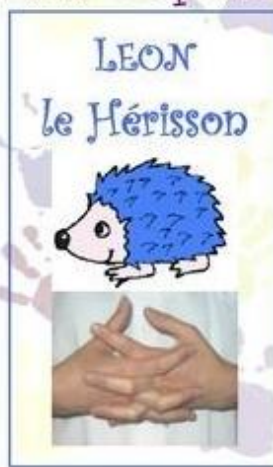
Se laver les mains



Viens te laver les mains avec ...



et ses copains



Mai 2008 à Mai 2011 - Réalisé par : Anjo C. - Charbonneau B. - Florance M.C. - Mariani C. - Pôle Santé Publique Hygiène - N. Négrin

Zones
fréquemment
oubliées

Zones
souvent
oubliées



Paume

Zones
très
souvent
oubliées

Zones
très
souvent
oubliées



Dos

Zones
souvent
oubliées

Annexe 3

PROTOCOLE SANITAIRE TRANSPORT SCOLAIRE

en période d'épidémie de coronavirus Covid 19 – septembre 2020

Régie de transport de la commune : 32 places

MESURES SANITAIRES A RESPECTER

Rappel important : Le matin avant de déposer l'enfant au car, les parents auront vérifié la température de leur enfant qui doit être inférieure à 37,8 °C et auront fait procéder à un lavage des mains avant de quitter leur domicile.

1) GARANTIR LE RESPECT DES DISTANCES :

La limitation du brassage dans les transports scolaires n'est pas obligatoire. Cependant, quand cela est possible, le respect des distances est préférable.

- Montée des élèves à l'avant du car
- 1 enfant par banquette pour le ramassage de l'école élémentaire.(pas pour les collégiens pour lesquels le port du masque est obligatoire)
- Descente par l'avant du car

Le chauffeur assurera la régulation du flux d'enfants afin de garder une distance d'au moins 1 mètre.

2) DESINFECTION

- Désinfection totale du bus : désinfection des tissus 1 fois par jour avec un spray spécifique aux normes + lavage des surfaces lisses (poignées de maintien, rambarde, sol)
- Désinfection sur les poignées de maintien, rambarde de montée et descente avec lavettes à usage unique entre chaque trajet.

Après toute détection d'un cas suspect, le véhicule concerné doit faire l'objet d'un nettoyage désinfectant avant remise en service.

3) FOURNITURES pour le chauffeur :

- solution hydroalcoolique
- nettoyeur vapeur à main
- lingettes désinfectantes ou spray désinfectant avec essuie-mains
- gants pour effectuer la désinfection
- sacs poubelles pour jeter les déchets hygiéniques

4) MESURES DE PROTECTION

- Port du masque obligatoire pour le chauffeur et les collégiens.

Rappel important : Le port du masque est obligatoire pour les collégiens dans les transports. Chaque famille doit donc équiper son enfant en masques pour la journée. Le conducteur pourra refuser l'accès au véhicule aux personnes ne respectant pas l'obligation du port du masque.

- Masque non obligatoire et **même déconseillé pour les enfants.**
- Le véhicule est aéré en permanence
- Les passagers doivent emporter tous leurs déchets
- Le conducteur est autorisé à refuser l'accès du véhicule à une personne présentant des symptômes d'infection au covid-19.

4) COMMUNICATION Affichage à bord du véhicule des mesures d'hygiène et de distanciation sociale